



COMPTE-RENDU REUNION CSSCT DU 03 FEVRIER 2022

Personnes participants à la commission :

Direction : Michael CLABAUX, Laurine GRABCZAK

Elus du CSSCT : présents : Muriel VAN DEN DRIESSCHE, Véronique MOREAU, Liliane MASL, Christophe WACQUIEZ

Représentants syndicaux : Isabelle SANTERRE

Ordre du jour :

1. Courriers Inspection du Travail
2. Courriers de la CARSAT
3. Courriers de la Médecine du Travail
4. Feuille de route « Santé Sécurité Conditions de Travail³ pour l'année 2022
5. Présentation du Plan Santé Travail »
6. Point d'actualité sur la crise sanitaire et le pass vaccinal
7. Plaquette d'information sur l'accord Qualité de Vie au Travail et la charte à la déconnexion....

1- Courriers d'inspection du travail

Courrier de janvier pour le magasin de Clermont Ferrand (forfait jour, durée du travail, problème de problème de période probatoire de la DM)

1- Courriers de la CARSAT

Reçu courrier avec liste des consultants pour le magasin de V2 et la Direction a renvoyé le plan d'action suite à l'accident qui a eu lieu sur le siège .
(détailler le plan)

2- Courriers de la médecine du travail

RAS

3- Feuille de route « Santé sécurité conditions de travail » pour l'année 2022

Risque routiers

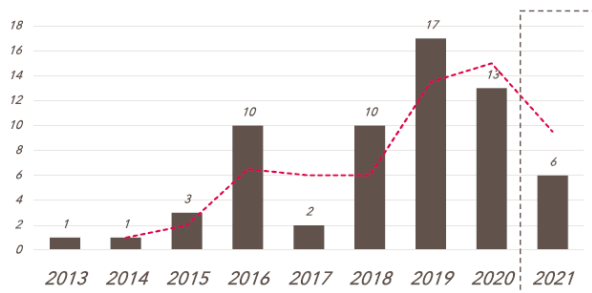
Ergonomie dans le magasin, prévention des TMS à l'appui de l'examen du pôle santé travail et à l'appui de la mission handicap

4- Présentation du « Plan Santé Travail »

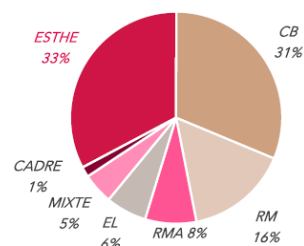
« Manager la Santé la Sécurité »

I. Accidentologie

➤ Répartition par année des *maladies professionnelles*



Données 2021 à consolider : 5 dossiers en cours d'instruction

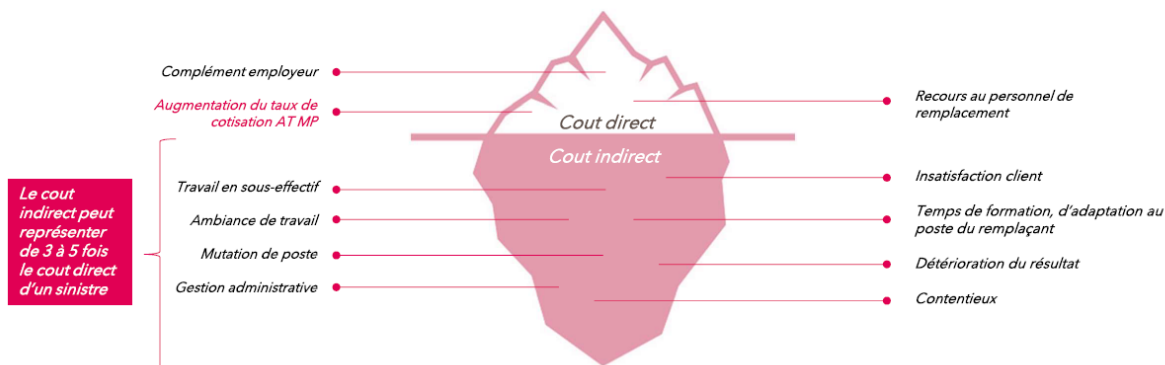


Commentaires :

- 33% des MP concernent les esthéticiennes (au moins 22 maladies professionnelles déclarées depuis 2016 au poste d'esthéticienne)
- 80% des ces MP sont des troubles musculosquelettiques :
 - Canal carpien,
 - Epicondylite,
 - Tendinopathie,...
- 20% sont des dermatites ou eczéma de contact
- De nouvelles MP apparaissent (hors tableaux) : Syndrome anxiodépressif

II. Coûts des AT MP

➤ *Coût indirect : la partie immergée de l'iceberg*



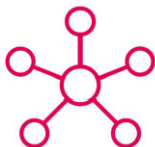
NOCIBÉ
LA BEAUTÉ PARTAGÉE

III. Nos réalisations



Nos partenariats

- Signature d'une convention en 2020 avec la CARSAT des HDF
- Signature d'une convention avec le Pole Santé au Travail en 2019 pour analyser les risques en magasins de la région métropole lilloise d'un panel représentatif -> cartographie des risques



Objectifs

- ➔ • Centraliser l'ensemble de notre sinistralité d'entreprise au sein de la CARSAT Siège
- Meilleure visibilité de notre sinistralité / Expertise
- ➔ • Identifier par domaine d'expertise les risques communs à tous nos magasins en vue d'établir un plan de prévention cohérent et homogène à présenter à chaque SST territoriaux.
- Embarquer des partenaires sociaux dans une démarche de coopération en matière d'amélioration des conditions de travail et non d'opposition.
- Établir une démarche transverse avec l'ensemble des acteurs de l'entreprise en matière de sécurité : management fonctions supports (informatique, développement, coordination,...)
- Créer les bases du développement de la culture sécurité chez Nocibé
- Assurer une animation opérationnelle

NOCIBÉ
LA BEAUTÉ PARTAGÉE

III. Nos réalisations

Création d'un environnement structuré

- Refonte du processus de suivi des AT MP
- Changement d'outil SI pour le suivi des AT MP
- Renforcement des connaissances par les équipes juridique et sécurité des enjeux liés à la maîtrise des dossiers instruction / précontentieux / contentieux des AT/MP.



Objectifs

- Maitriser les dossiers sinistres
- Editer des indicateurs de sinistralité
- Apporter une meilleure cohérence entre les services et managers

Démarche TMSPros

- Une démarche structurée en 4 étapes visant à prévenir ou limiter l'apparition des troubles musculosquelettiques
- Un obligation
- Périmètre entrepôt logistique



Une véritable opportunité pour le réseau!



IV. Notre ambition

"Faire de la santé sécurité un enjeu de performance durable pour Nocibé"

A travers
3 piliers stratégiques :



COMPLIANCE

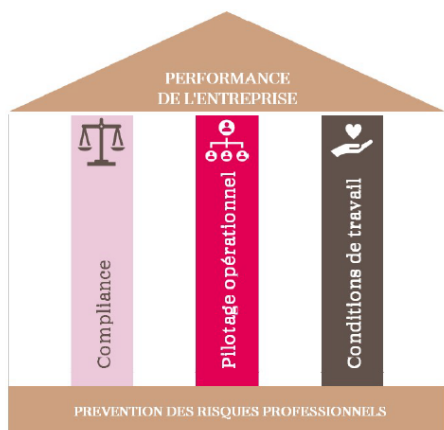


MANAGEMENT / PILOTAGE
OPERATIONNEL






CONDITIONS PHYSIQUES DE TRAVAIL

V. Notre projet



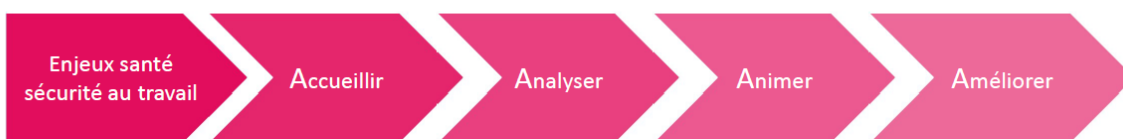
Quelques actions à court terme...


- 
 > Faire du management un bras de leviers en matière de sécurité
 - > En structurant le Comité de Pilotage National dédié à la Santé Sécurité trimestriel
 - > En formant la direction et les managers aux enjeux de la santé et la sécurité
 - > En s'appuyant sur les RRH et tableaux de bord dédié aux Ind. SST
- 
 > Disposer d'équipements de travail qui répondent aux contraintes physiques des métiers
 - > En déployant des moyens d'accès hauteur sécurisés et conformes
 - > En déployant la démarche TMSPros2 sur l'entrepôt
 - > En capitalisant sur les ressources disponibles de TMSPros2 pour les métiers du réseau
- 
 > Organisation du travail
 - > En travaillant à réduire les tâches non vente

VI. Nouveau module de formation




Engagement N°5 : Renforcer l'offre de formation santé sécurité à destination des managers



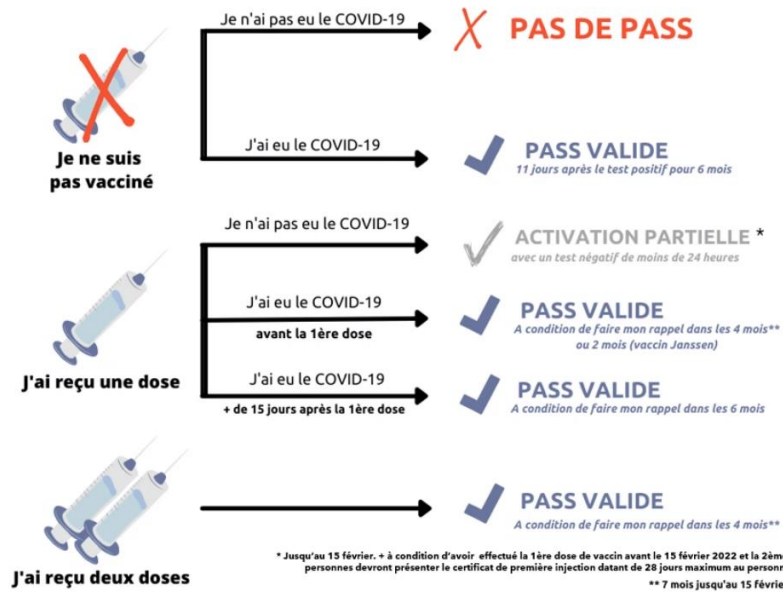

Objectif : 100 % des managers réseau formés d'ici juin 2022

5- Point d'actualité sur la crise sanitaire et le pass vaccinal

Quoi ?

Le pass vaccinal, mode d'emploi

A partir de 16 ans (dose de rappel non obligatoire pour les 16-17ans)

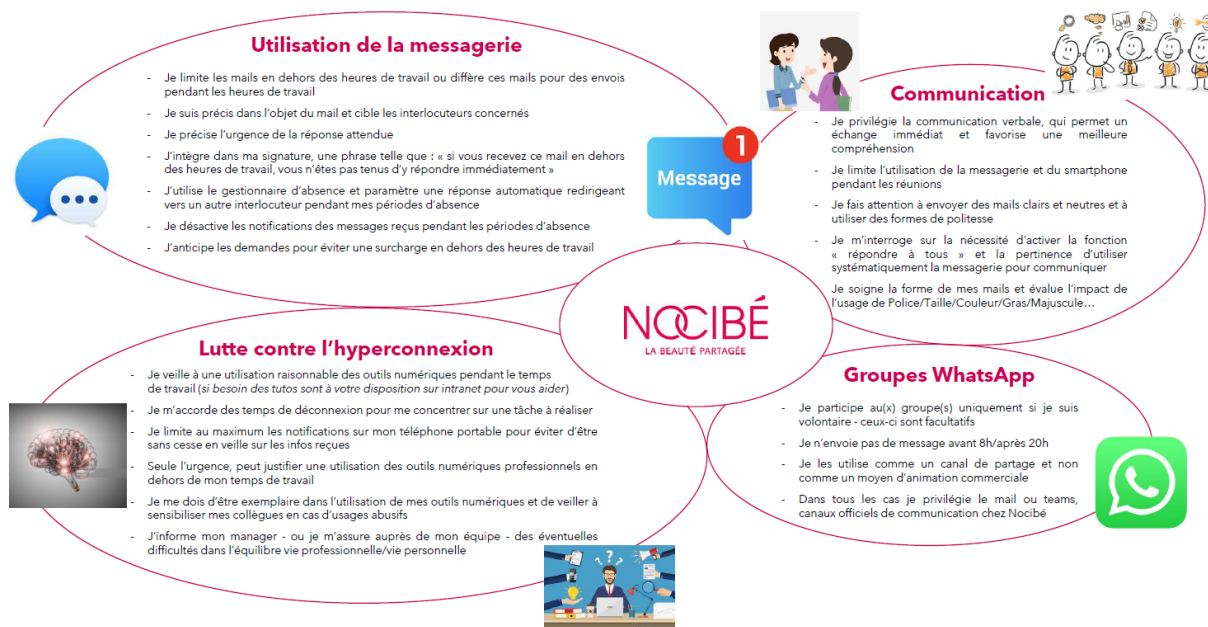


Nous sommes toujours en attente de la note d'information de la Direction sur les mesures Covid dans l'entreprise. Idem, elle sera communiquée dès sa sortie.

6- Plaquette d'information sur l'accord Qualité de Vie au Travail et la Charte sur la déconnexion

Une charte du droit à la déconnexion est élaborée, des règles sont mises en place notamment sur l'utilisation des groupes WhatsApp dans les magasins.

Charte sur le droit à la déconnexion



Les mesures « seniors » du contrat de génération sont reprises dans cet accord QVT et malheureusement ont été communiquées aux managers assez tardivement alors que l'accord a été signé en janvier 2021.

Voici ces mesures :

Pour les salariés de + de 50 ans

Bénéficier d'une pause différenciée rémunérée de 15 minutes toutes les 4 heures dans les conditions définies avec le management / l'entrepôt
Bénéficier d'au moins une action de formation tous les 2 ans
Bénéficier d'un bilan de santé complet tous les 5 ans, sur le temps de travail via la CPAM
Bénéficier d'un contrat de transition professionnelle (ex CIF)
Engager une démarche de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)
Bénéficier d'un bilan de carrière Senior avec un organisme extérieur
Possibilité en logistique d'être affecté(e) sur demande à des horaires adaptés pendant une année minimum (poste du matin : 7h30 - 14h50 / poste de l'après-midi : horaire classique)

Pour les salariés de + de 55 ans

Bénéficiaire d'une pause différenciée rémunérée de 15 minutes toutes les 4 heures dans les conditions définies avec le management / l'entrepôt
Bénéficiaire d'au moins une action de formation tous les 2 ans
Bénéficiaire d'un bilan de santé complet tous les 5 ans, sur le temps de travail via la CPAM
Bénéficiaire d'un contrat de transition professionnelle (ex CIF)
Engager une démarche de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)
Bénéficiaire d'un bilan de carrière Senior avec un organisme extérieur
Possibilité en logistique d'être affecté(e) sur demande à des horaires adaptés pendant une année minimum (poste du matin : 7h30 - 14h50 / poste de l'après-midi : horaire classique)
Possibilité de ne plus être affecté(e) aux postes d'expédition et stockage
Bénéficiaire de 2 jours de repos consécutifs
Travailler maximum 7h par jour
Priorité d'accès à un magasin de centre-ville
Priorité d'accès à un magasin de plus petite taille
Être dispensé (e) de manutention
Ne pas passer plus d'une heure en caisse par jour
Bénéficiaire de 3 semaines de CP consécutives
Si demande d'un temps partiel, bénéficiaire d'un aménagement des heures sur un minimum de jours dans la semaine
2 ans maximum avant la date de départ à la retraite, bénéficiaire d'un temps partiel, avec maintien des cotisations d'assurance vieillesse calculées sur la base d'un temps plein et calcul de l'indemnité de retraite sur la base d'un temps plein
Bénéficiaire d'un entretien individuel d'information sur la retraite pendant les heures de travail (réseau)
Bénéficiaire d'une réunion de 2h d'information et de conseil dispensée par un animateur de la CARSAT (siège et logistique)
Être dispensé(e) d'astreinte



Muriel VAN DEN DRIESSCHE